



Villeurbanne, le 15/10/2007

Direction Ferraz Shawmut
Concerne : Directive Européenne sur la limitation
Des substances dangereuses (RoHS)

Madame, Monsieur,

La directive sur la limitation des substances dangereuses impose la limitation de 6 substances nocives dans la liste d'équipements électriques et électroniques citée en annexe depuis juillet 2006. De façon générale, elle ne s'applique pas directement à nos produits, mais aux équipements électriques dans lesquels certains de nos composants peuvent être intégrés. Dans ce dernier cas, i.e. intégrés à des équipements électriques, nos composants respectent alors les exigences de cette directive.

Nous avons recensé les substances sensibles susceptibles de se trouver dans nos produits. Ceci nous a permis de constater que nous étions déjà en conformité vis à vis du mercure, des PBB et des PBDE. Nous nous sommes engagés à être conformes à la directive pour le cadmium, le chrome hexavalent et le plomb présents dans nos composants concernés avant la date de juillet 2006 et nous l'avons fait. Depuis nous avons choisi d'intégrer cette exigence dans nos spécifications pour nos nouveaux produits, même lorsqu'ils ne sont pas dans le champ d'application de la directive. Nous continuons de surveiller les évolutions de cette directive afin de rester prêts à mettre en oeuvre ses éventuelles évolutions.

Sur notre site web www.ferrazshawmut.com, nous mettons à votre disposition un outil d'aide pour vous situer par rapport à la directive, le statut de nos gammes de produits et le planning de mise en conformité.

Notre mission, chez Ferraz Shawmut, est d'accroître la sécurité des personnes et des biens au travers de nos solutions de protection électrique, tout en contribuant à la sauvegarde de notre patrimoine environnemental commun. La mise en conformité de nos produits par rapport à cette directive est en droite ligne avec l'esprit de notre mission.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.



Catherine JAGU
Directrice Qualité – Environnement

Annexe : liste des équipements électriques et électroniques soumis à la directive sur la limitation des substances dangereuses 2002/95/CE du 27 janvier 2003

Équipements électriques et électroniques conçus pour être utilisés à une tension inférieure à 1000V en courant alternatif ou 1500V en courant continu.

Dans les applications suivantes

1. Gros appareils ménagers.
2. Petits appareils ménagers
3. Équipements informatiques et télécommunication
4. Matériel grand public
5. Matériel d'éclairage
6. Outils électriques et électroniques (sauf gros outils industriels fixes)
7. Jouets, équipement de loisir et de sport
10. Distributeurs automatiques